

COPIES : A. DESBORDES, Ph MORLOT, V. MANGEARD, C. CASTELA,  
P. LAHACHE, I. MAQUAIRE, G. VIARD, S. THIEBAUT, L. DIDIER-MOUGIN

**VILLE DE PULNOY**  
CR N°2016-117/SA/MCC

**Réunion Conseil Municipal du 26 SEPTEMBRE 2016**

Etaient présents : MM PICCOLI NICOLA ANDRÉ PERROLLAZ HOUDRY OGIEZ DUSSIAUX PELTIER BADER ROYER LAGO WEHRLÉN CASTELA JEANDEL JACOB MARCHAL-BATT MASSON PIGNOT HAUSERMANN CHIARAMIDA ENEL

Absentes excusées :

C. SIMON a donné pouvoir à A. ANDRÉ  
M. AMOUROUX a donné pouvoir à V. BADER  
I. GAUCHÉ a donné pouvoir à S. DUSSIAUX  
D. ZIETERSKI a donné pouvoir à F. PERROLLAZ  
D. DEVITERNE a donné pouvoir à P. HAUSERMANN

Excusée :

S. DEBELLEMANIERE

Secrétaire : A. CASTELA

Le Maire explique que suite à la démission de Valérie Breton, Sarah Debellemanière entre au Conseil Municipal.

Approbation du compte-rendu de la séance du 27 juin 2016 : pas d'observation

Communication au Conseil Municipal des décisions prises par le Maire en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales : pas d'observation

**1) Modalités d'attribution des subventions aux associations**

Le Maire rappelle que ce sujet a été largement débattu en commission.

Elle explique l'objet de la délibération.

Une distinction est faite entre l'animation du territoire qui se déroule exclusivement sur le territoire et le rayonnement pour lequel le but est de faire venir des visiteurs de toute l'agglomération, comme par exemple la Fête de la forêt.

Lors des rencontres avec les associations, il a été constaté qu'elles ne font pas connaître toutes les actions qu'elles mettent en place. Les 2 rencontres ont été des moments enrichissants, car elles ont été un vrai moment d'échange entre les associations et la mairie.

La nouveauté à souligner dans ce dispositif d'attribution des subventions est le volet pluriannuel. En effet, une association sait quelle manifestation d'envergure elle programme jusqu'à la fin du mandat, il est donc possible de programmer les subventions à verser.

Pour 2017, le fonctionnement actuel sera appliqué, mais les associations auront en leur possession les grilles de critères pour se préparer au nouveau dispositif en 2018.

P. Hausermann demande si l'opposition sera représentée au comité consultatif d'attribution des subventions.  
Le Maire répond qu'elle ne sait pas encore.

J. Enel approuve ce dispositif mais craint que l'attribution de points soit une usine à gaz. De plus, il sera difficile de contrôler les déclarations des associations.

Le Maire répond que les associations ont été classées par groupe (les sportives, les intercommunales, celles qui offrent des activités de loisirs ...), et les associations d'un même groupe auront les mêmes critères. Elle fait confiance aux associations donc ne contrôlera pas le contenu des grilles déclarées.

Les associations qui ne demandent pas plus de 500€ auront quand même la grille des critères, qui leur donnera peut-être des idées d'actions.

M. Ogiez rappelle que les relations avec les associations relèvent de l'humain, ce qui ne facilite pas forcément les choses, mais on voit là la volonté de faire les choses équitablement.

N. Jacob ajoute que les élus en charge se tiennent à disposition des associations pour les aider à remplir leur dossier.

Le Maire conclut en disant qu'elle s'est réjouie de voir toutes les associations autour de la table et d'obtenir l'accord de tous.

Vote : à l'unanimité

**2) Contrat-cadre d'action sociale mutualisée et mandat au Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle**

Le Maire explique l'objet de la délibération.

Vote : à l'unanimité

**3) Convention avec le centre de gestion pour l'audit « Informatique et Libertés »**

M. Ogiez explique l'objet de la délibération et précise que la mairie collecte un certain nombre de données personnelles pour le travail des services.

Vote : à l'unanimité

**4) Dispositif la Méridienne : reconduction pour l'année 2016-2017**

A. André explique l'objet de la délibération en précisant que le Maire et elle ont rencontré le Docteur DE SA, médecin de PMI, qui a rappelé les règles d'obtention d'agrément des assistantes maternelles.

P. Hausermann demande si les 10% de congés payés à verser par les parents aux assistantes maternelles sont compris dans le tarif de 10,76€.

Le Maire donnera réponse à P. Hausermann après renseignements pris auprès des services.

Vote : à l'unanimité

**5) Règlement intérieur du Relais d'Assistants Maternelles (RAM)**

A. André donne lecture de la délibération.

Vote : à l'unanimité

**6) Bourse aux projets : revalorisation du tarif**

S. Dussiaux donne lecture du projet de délibération et explique le fonctionnement de la bourse aux projets.

I. Chiaramida demande s'il est possible de prévoir une communication sur ce dispositif dans le Pulnoy en Bref.

S. Dussiaux répond par l'affirmative.

Le Maire ajoute que la bourse aux projets a été créée en 2006 et que les 1<sup>ers</sup> vecteurs de communication sont les animateurs de la mission ados. Les ados ne lisent pas le Pulnoy en Bref.

I. Chiaramida est d'accord sur le fait que les jeunes fréquentant la mission ados connaissent la bourse aux projets, mais tous les jeunes ne viennent pas à la mission ados. Elle demande combien d'heures les jeunes peuvent travailler dans une journée.

Le Maire répond que cela dépend de l'âge. Les jeunes qui ont repeint l'intérieur de la Maison des Jeunes ont pu travailler toute la journée, soit environ 6 heures. Un « cadrage » a été fait qui permet de déterminer un nombre maximum d'heures par type de projet, pour respecter l'enveloppe budgétaire.

Vote : à l'unanimité

**7) Demande de mise à disposition gratuite de la salle Roger Galmiche par l'école de musique pour le 16 décembre 2016 (2<sup>ème</sup> gratuité)**

D. Peltier explique l'objet de la délibération.

A. André ajoute que l'école de musique offre des prestations de qualité. Les professeurs permettent aux enfants de jouer entre eux.

Vote : à l'unanimité

**8) Demande de location de la salle Roger Galmiche à tarif préférentiel par le Club TPE (Très Petites Entreprises)**

M. Ogiez explique que cette délibération doit être retirée de l'ordre du jour, car l'association TPE a obtenu l'attribution d'une salle gratuite de la CCI. L'association annule donc sa demande auprès de la ville de Pulnoy.

**9) Motion pour le maintien des horaires d'ouverture du bureau de Poste et de la présence du conseiller financier**

Le Maire explique qu'elle a reçu 2 représentants de la Poste en mai. Constatant la baisse du niveau d'attractivité du bureau de Poste, ces 2 représentants sont venus proposer 3 scénarii :

- Création d'une agence communale
- Création d'un point relais chez un commerçant
- Diminution de l'amplitude des horaires d'ouverture du Bureau.

Le Maire précise que Saulxures est également concernée par ces changements, mais pas Seichamps qui a vu la construction d'un nouveau bureau lors de la réhabilitation du centre ville et Tomblaine, dont le Bureau est en train d'être rénové.

Devant le refus du Maire de ces 3 propositions, les 2 représentants sont revenus en août avec une nouvelle proposition : celle de diminuer les horaires d'ouverture de 28 heures à 19,5 heures au lieu de 12,5 heures dans la 1<sup>ère</sup> proposition de mai.

Le Maire précise que la ville a, comme la Poste, subi des restrictions budgétaires mais que cela ne l'empêche pas de conserver les services à la population.

G. Royer approuve cette motion pour exprimer le désaccord des propositions. Il ajouterait au texte pour affirmer l'insatisfaction face à la proposition « le Conseil Municipal en prend acte tout en la jugeant très insuffisante et inadaptée, notamment avec la prise en compte de la nouvelle population (+30%) ».

Le Maire est d'accord pour ajouter cette phrase. Elle souhaite que le Conseil se batte notamment pour conserver le conseiller financier car c'est un système adapté à des personnes âgées qui utilisent depuis longtemps les services de la Banque Postale.

P. Hausermann explique que le groupe souhaitait poser la question orale suivante au Maire lors de ce Conseil. L'objet de la question orale était l'avenir du bureau de Poste de Pulnoy. « Alertés par plusieurs sources d'information, nous sommes inquiets pour l'avenir du bureau de Poste pulnoéen. Quelles informations avez-vous à ce sujet ? Quelle position adopteriez-vous en cas de programmation de sa fermeture par la Poste ? »

Le Maire répond que la motion proposée aujourd'hui répond à la question.

B. Jeandel précise que ce qui est vraiment important, au-delà du nombre d'heures d'ouverture, est la qualité des créneaux horaires proposés.

Le Maire présente les horaires proposés :

Lundi et mardi : 14h – 16h30

Mercredi, jeudi et vendredi : 10 h – 12 h et 14h – 16h30

Samedi : 9 h – 12 h.

N. Jacob rappelle que le bureau de Seichamps est fermé le samedi matin, il est donc important de maintenir cette ouverture à Pulnoy.

A. Castela ajoute que le personnel à l'accueil du bureau de Seichamps montre plus comment fonctionnent les machines qu'il ne sent.

S. Pignot demande comment la Mairie peut agir sur ce dossier. En quoi est-ce sa compétence ?

Le Maire répond qu'elle peut agir en proposant des motions car si la Poste veut fermer le bureau, elle le fermera.

M. Ogiez rappelle que le rôle social dans le monde de la banque, c'est bien la Poste qui le joue. Il n'y a pas que le volet économique, il y a aussi l'humain.

Vote : la motion est adoptée à l'unanimité, avec l'ajout proposé par G. Royer.

Fait à Pulnoy, le 5 octobre 2016

Le Maire,



Michelle PICCOLI



Le secrétaire de séance,

Albino CASTELA

